



ARRONDISSEMENT BORDEAUX
CANTON CREON (33670)
COMMUNE ST GENES DE LOMBAUD (408)

OBJET : **ARRETE de CIRCULATION**
Aménagement voirie et giratoire – Mise En œuvre des enrobés
Route de Créon

Le Maire de St Genès de Lombaud,

- Vu** Les articles L.2212.1, L.2212.5, L2213.1 et L.2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu Le décret n° 58121 du 15 décembre 1958 relatif à la circulation routière et notamment les articles R 110-1, R 110-2 et R 411 à R 411-32, du Code de la Route ;
Vu La demande de la société EIFFAGE TP – ZI JEAN BLANC – 33210 TOULENNE
Vu la DICT n° 2019100705399D

ARRETE

Article 1 : TRAVAUX

L'entreprise **EIFFAGE TP** est autorisée à effectuer les travaux de :

- Aménagement voirie et giratoire – Mise En œuvre des enrobés
- Route de Créon – 33670 St Genès de Lombaud ;

Article 2 : REGLEMENTATION

Durée : 02 jours ;

Dates : entre le 26/11/2019 et le 27/11/2019 ;

Circulation : Fermeture à la circulation à partir de 8h30 – Interdiction de circuler et de stationner.

Article 3 : SIGNALISATION

La signalisation et la matérialisation du chantier seront à la charge de l'entreprise et conformes à la réglementation en vigueur. Toutes dispositions seront prises pour la sécurité des usagers de la voie publique.

Article 4 : COMMUNICATION

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à : EIFFAGE TP – ZI JEAN BLANC – 33210 TOULENNE
et affiché en Mairie.

Fait à St Genès de Lombaud,
Le 25 novembre 2019.

Michel DOUENCE
Maire

